

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DÉLIBÉRATION N° 456/2024</b>	<b>OBJET : Résiliation du bail de location de la Pharmacie des Fougères</b>
<b>Date de la convocation :</b> 13/12/2024 <b>Date de la séance :</b> 20/12/2024 <b>Présidence de séance :</b> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER
<b>Membres en exercice : 29</b>  <b>Membres présents : 18</b> <b>Membres représentés : 7</b> <b>Membres absents excusés : 2</b> <b>Membres absents non excusés : 2</b> <b>Votants : 25</b>	<b>Membres absents excusés :</b> Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA
<b>VOTE : UNANIMITÉ</b>  <b>POUR : 25</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b>	<b>Membres absents non excusés :</b> M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD
<b>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 23/12/2024 et de sa publication le 24/12/2024</b>	
<b>Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 20/12/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 24/12/2024</b>	

Par courrier en date du 31 octobre 2024, reçu en Mairie de Grand-Charmont le 7 octobre 2024, Monsieur Michel BELTZUNG, gérant de la « Pharmacie des Fougères » à Grand-Charmont, a informé la collectivité de son souhait de prendre sa retraite au 31 décembre 2024.

Pour ce faire, il sollicite une résiliation du bail commercial qui le lie à la Ville de Grand-Charmont concernant les locaux qu'il occupe au 5 rue des Flandres, à effet au 31 janvier 2025.

Monsieur Michel BELTZUNG est propriétaire de son fonds de commerce depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 pour l'avoir acquis auprès de Monsieur Claude SITTLER par acte notarié en date du 16 septembre 1999, sous conditions suspensives levées le 30 septembre 1999. Ainsi Monsieur Michel BELTZUNG a repris le bail à loyer à titre commercial que la Ville de Grand-Charmont avait consenti à Monsieur Claude SITTLER par acte notarié à effet au 1<sup>er</sup> janvier 1993 et pour une durée de neuf années entières et consécutives, renouvelé par tacite reconduction d'année en année depuis.

Le préavis fixé dans le bail commercial en cas de résiliation de ce dernier par le locataire est de 6 mois. Dès lors la demande de Monsieur BELTZUNG étant parvenu en Mairie le 7 octobre 2024, ce dernier est censé expiré au 6 avril 2025. Toutefois, et à titre amiable, il est proposé au conseil municipal d'accéder à la demande de Monsieur BELTZUNG, et d'autoriser la résiliation de son bail commercial de manière anticipée à effet au 31 janvier 2025.

**Vu l'avis de la Commission Finances et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'autoriser la résiliation anticipée au 31 janvier 2025 du bail commercial liant la Ville de Grand-Charmont et Monsieur Michel BELTZUNG concernant la cellule commerciale sise au 5 rue des Flandres à Grand-Charmont ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.**

Le Maire,  
Aurélie DZIERZYBSKI.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

